

# Non à la criminalisation du mouvement social !

Mardi 19 février 2013, Carte blanche, Le soir

*Plusieurs manifestations porteuses d'un message politique et social se sont récemment soldées par des condamnations dissuasives. Des organisations syndicales se lèvent pour défendre la liberté d'expression.*

« Il faut distinguer la violence de celui qui opprime la liberté de la violence de celui qui défend la liberté. » Cette phrase de la mère de Carlo Giuliani, militant altermondialiste assassiné par la police de Berlusconi à Gênes le 20 juillet 2001, illustre parfaitement la situation dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Car au-delà de l'image spectaculaire de quelques manifestants masqués dont nous abreuvons les médias, la réalité de la violence de notre société est bien plus discrète, mais aussi bien plus réelle.

Le capitalisme tue ! Il tue à petit feu les travailleurs rendus malades par la pression et les nouvelles techniques de management destinées à les pressurer un maximum en un minimum de temps, tout en les isolant de leurs collègues. Loin d'être le fruit d'une fragilité psychologique individuelle, l'explosion de la consommation d'anxiolytique et la multiplication des « burn-out » sont le produit d'un fonctionnement étudié et enseigné dans les écoles de management avec pour seul but l'augmentation des profits à court terme. Le facteur humain n'a alors pas de place. On ne gère d'ailleurs plus le personnel mais des « ressources humaines ». Les mots ont toujours leur importance. Mais ce ne sont pas les seuls facteurs.

Combien de travailleurs se détruisent la santé en consommant de l'alcool ou des psychotropes pour pouvoir tenir ? Combien voient leur vie affective détruite par les conditions de travail qu'ils subissent ? Combien d'accidents de travail sont cachés par peur de perdre un emploi précaire, avec de lourdes conséquences physiques ultérieures ? Combien de suicides surviennent en raison de ce qui est vécu au travail ?

Cette violence est réelle. Mais cette violence n'est pas sanctionnée. Elle est même légalisée et accentuée au nom de la compétitivité, de la flexibilité, de la lutte contre le « dérapage » salarial. Face à cette réalité, l'État ne fait pas grand-chose car il faut défendre la santé économique des entreprises et ce, au détriment de la santé physique et mentale des travailleurs. Dans le système capitaliste, le profit prime l'humain.

Et malheur à celui ou celle qui voudrait s'indigner, et surtout agir réellement contre cette réalité. Face à une possible montée de la contestation sociale devant les mesures d'austérité qui paupérisent de plus en plus de personnes, l'État est prêt à mettre les moyens pour défendre les plus riches. Ne parlons même pas de la Grèce, de l'Espagne ou de la France, où le ministre de l'Intérieur, étiqueté socialiste, déclare sans ambages que, face à la montée de la colère sociale qu'il pressent, il faut que les forces de l'ordre soient prêtes à défendre la propriété privée des moyens de production. Lors de leur manifestation à Strasbourg, les travailleurs d'ArcelorMittal ont pu constater qu'il ne s'agit pas de paroles en l'air : la répression des CRS s'est montrée totalement disproportionnée et a tourné au drame pour un ouvrier qui a perdu un œil, et avec ce dernier des perspectives d'avenir.

Centrons-nous sur la Belgique, où les mêmes travailleurs d'ArcelorMittal, confrontés à la fermeture de leur outil de travail par une multinationale qui ne paie quasiment pas d'impôts mais génère des milliards de bénéfice (permettant à

son PDG d'offrir à sa fille un mariage à 55 millions d'euros), ont déjà constaté à deux reprises ces dernières semaines que les forces de l'ordre ne sont pas de leur côté. Il n'est d'ailleurs pas anodin de relever qu'en cette période, les forces de l'ordre affectées à la répression des mouvements sociaux sont les seuls services publics épargnés par les coupes budgétaires, les restrictions opérées à la police portant davantage sur le cadre administratif ou sur des budgets périphériques.

Mais au-delà de cet aspect, on constate un retour à une volonté législative de cadenas l'opposition aux différentes politiques et de les réduire à une simple protestation verbale, enlevant ainsi aux citoyens les moyens d'utiliser leurs droits démocratiques à la contestation effective. Le jugement rendu le 12 février 2013 contre des militants anti-OGM est très interpellant à cet égard. Outre la sévérité des peines prononcées à leur encontre au regard des actes posés, ce qui doit nous inquiéter est le refus de reconnaître le caractère politique de leur geste et de ne retenir que des préventions du type « dégradation de bien privé » ou « rébellion ». Ce jugement exemplaire est clairement un message destiné à faire peur aux militants. Il est à rapprocher du procès du Secours rouge qui s'ouvrira ce 19 février. Mais lorsqu'une milice paramilitaire privée vient pour démanteler l'usine Meister à Sprimont, la police se montre bien plus clément, protégeant les barbouzes et « oubliant » de relever les identités. Deux poids, deux mesures. La propriété privée d'un côté, la volonté de défendre le bien commun de l'autre.

Face à cette évolution, nous ne pouvons rester sans rien dire. Avec d'autres acteurs, le mouvement syndical se doit de se mobiliser et d'interpeller le politique. En 1998 déjà, nous nous étions mobilisés pour faire préciser que le mouvement syndical devait, comme d'autres mouvements politiques et associatifs, clairement être exclu du champ d'application de la loi relative aux organisations criminelles et de son double sur les services de renseignement et de sécurité. Quinze ans plus tard, nous devons réagir à nouveau. Le texte adopté au Sénat le 7 février 2013 visant à étendre la législation antiterroriste constitue un grave danger pour l'expression libre et démocratique. Comme en 1998, un périmètre bien trop large est mis en place. Tout comme avec les sanctions administratives communales (SAC) qui ont déjà permis d'interrompre une simple distribution de tracts devant un magasin à Anvers, c'est le droit fondamental de contestation du système économique actuel qui est mis en cause, et plus largement le fondement de la liberté d'expression.

Aujourd'hui, le politique se doit de réagir. La démocratie est une chose fragile, que le silence des pantoufles menace trop facilement. N'oublions jamais que sous l'Occupation, les Résistants étaient qualifiés de terroristes dans le but de délégitimer leurs actions. À vouloir étouffer toute contestation d'un ordre social injuste, le pouvoir doit se rappeler l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Thierry Bodson, Secrétaire général de l'Interprofessionnelle wallonne de la FGTB

Egidio Di Panfilo, Secrétaire général du SETCa Liège-Huy-Waremme

Francis Gomez, Président des Métallos FGTB Liège-Luxembourg ; Jean-François Tamellini Secrétaire fédéral de la FGTB.